

## Liste des comparants de l'ordre de la noblesse du bailliage de Chartres

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Liste des comparants de l'ordre de la noblesse du bailliage de Chartres. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 565-569;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1879\\_num\\_6\\_1\\_2717](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2717)

---

Fichier pdf généré le 02/05/2018

Augustin Poullain, prieur de Saint-Symphorien-de-Bourelle ;

317. Dom Jean Des Martin, bénédictin de l'ordre de Cluny, prieur de Saint-Avit au Perche ;

318. M. Jacques-Louis Brière, desservant de la chapelle de Senainville, paroisse de Coltainville ;

319. M. Jean-François-Gabriel Vaugeois, prêtre, habitué à Berchères-l'Évêque ;

320. M. Joseph de Lore de Puits-Maly, chanoine de Saint-Aignan de Chartres ;

321. Mondit sieur abbé de Cambis, comme fondé de procuration générale du prieur de la Madeleine du Petit-Beaulieu-les-Chartres ;

322. M. Charles Boudet, curé de Coudray-au-Perche ;

323. M. Louis-Simon Dudoyer du Chaulnoy, chanoine de l'église de Chartres, comme fondé de pouvoir de M. Dudoyer, prévôt de Mesangey, en ladite église ;

324. M. Charles-Michel Poullain, chanoine de l'église de Chartres, fondé de la procuration de M. Pierre Thibault de La Groye, prieur, doyen, seigneur et baron de la paroisse d'Haponvillier, à cause dudit prieuré ;

325. Ledit M. Milles-Florent Corneville, chanoine de Saint-André, comme fondé de pouvoir de M. Louis Paillard, curé de Louville-la-Chenard ;

326. Dom Charles de Soublieu, religieux bénédictin de l'abbaye de Bonneval, déjà nommé, comme fondé du pouvoir de dom Louis-François Le Brun, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, prieur régulier de Saint-Sulpice de Courbehaye ;

327. Mondit, sieur abbé de Courcy, comme fondé de pouvoir de M. l'archevêque de Tours, à cause du fief de Nottouville et autres dépendances de l'abbaye de Marmoutiers.

*Dans l'ordre de la noblesse.*

Messire Charles-Philippe-Simon de Montboissier Monfort-Canillac, baron de Montboissier, au nom et comme fondé des pouvoirs :

1. De S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, duc de Chartres ;

2. De S. A. S. monseigneur le duc de Penthièvre, prince d'Anet ;

3. Et de M. le duc de Noailles, pair et maréchal de France, marquis de Maintenon, comte de Nogent-le-Roi ;

4. Et encore ledit sieur baron de Montboissier, en son nom ;

4 bis. M. Ambroise Polycarpe de La Rochefoucault, duc de Doudeauville, grand d'Espagne de la première classe, bailli, capitaine et gouverneur de Chartres, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

5. De dame Marie-Félicité-Gabrielle Molé, veuve de messire Louis-Joseph Timoléon de Cossé Brissac, duc de Cossé, dame des terres de Serazereux, Borville, Trememont, le Boullay, des Deux-Eglises, Montdétour et Puisieux ;

6. Et de messire Denis-Auguste de Grimonard de Beauvoir, comte du Roure ;

7. Messire Jacques-François d'Archambaut, chevalier, seigneur en partie de Pussay, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

8. De M. Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac, comte de Montboissier, chevalier des ordres du Roi, seigneur du fief d'Ymorville, paroisse d'Allonne ;

9. Et de messire Antoine Chevalier, comte de Tilly, seigneur de Leveville la Chenard ;

10. Messire Anne, Alexandre-Marie Sulpice, Joseph, duc de Laval, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur de ses troupes, en son nom comme seigneur de Gouillons ;

11. Et comme fondé de la procuration de messire Guy-André Pierre, duc de Laval, maréchal de France, seigneur du marquisat de Gallardon ;

12. M. Louis-Claude-Jean de Beurepadre, chevalier de Saint-Louis, en son nom ;

Et comme fondé de pouvoirs :

13. De messire Nicolas-Charles Dubuisson de Blainville, seigneur de Blainville, Saint-Hilaire, des Noyers, et des Bois-de-Loigny, et Chesnes-du-Verger ;

14. Et de messire Vincent-Claude-Antoine des Corches, comte de Sainte-Croix, seigneur de Pré-Saint-Evrault ;

15. Messire Claude-Denis-François de Saint-Denis, chevalier, seigneur du Plessis-Hugon, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

16. De dame Louise-Olive-Félicité Bernard, veuve de messire Nicolas Hyacinthe de Moutvattat, comte d'Entragues, dame de Saint-Prest, la Fortemaison, Gasville et Emanville ;

17. Et de dame Marie Florence Lemaire, veuve de messire Alexandre-Louis Ollivier, dame de la Mairie, de Fontaine-la-Guyon ;

18. Messire Cosme de Baillon, chevalier, seigneur de Forges, Grand et Petit-Chanay, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

19. De messire Charles-Henry de Granges Puygnion, comte de Surgères ;

20. Et de messire Henry Geoffroy Cyrus, comte de Briqueville, seigneur de Bouglainval ;

Messire Jean-Baptiste François Boisguyon de Chauchepot, lieutenant au régiment royal comtois, comme fondé des pouvoirs :

21. De messire Joseph de Taragon, chevalier, seigneur de Reclainville ;

22. Et de messire Michel Etienne, écuyer, seigneur des fiefs de Tansonville, le Haut-Bois, Champré et autres ;

23. Messire Jean-François-Louis, comte d'Hozier, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

24. De messire Ursin de Saint-Paul, seigneur châtelain des Etilleux et Boisvillette, paroisse d'Yèvre ;

25. Et de dame Marie-Geneviève Bernard de Laborry, veuve de messire Charles-Marc-Antoine de Quincarnon, chevalier, dame de la mairie de Saint-Chéron-les-Chartres ;

26. Messire Henry d'Aranges, chevalier, seigneur des Longes, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

27. De messire Victurnien-Bonaventure-Victor de Rochechouart, marquis de Mortemart ;

28. Et de dame Marguerite Fabus, veuve de messire François-Marie Prévot ; et de messire Etienne Prévôt, écuyer, son fils, seigneur et dame conjointement de Chantemesse et des fief et seigneurie de Loyron ;

29. Messire Augustin de Mégret de Belligny, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du corps, en son nom ;

30. Et comme fondé de la procuration de messire Gabriel-Jacques de Neveu, écuyer, seigneur des Prontières, paroisse de Saint-Avit-au-Perche ;

31. Messire Jérôme-Pélagie Masson, chevalier, comte de Meslay-le-Vidame, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

32. De messire Antoine-Honoré Masson, chevalier, seigneur du fief de la métairie de Dry et du Gault ;

33. Et de messire Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, chevalier, seigneur de Saint-Fargeau, président au parlement de Paris ;

Messire Hippolyte Boulín, capitaine de dragons, au nom et comme fondé des pouvoirs :

34. De messire Charles Robert Boutin, conseiller d'Etat et au conseil royal de finances, seigneur du fief de la mairie de Berchères-sur-Vesgres ;

35. Et de messire Jacques-François Vincent, comte de Rivière de Mauny, seigneur propriétaire des fiefs de Pré-Saint-Martin, et de Saint-Etienne du Gault ;

36. Messire Jean-François-Régis-Alexis-Marie de Prat, capitaine commandant au régiment de Beauce, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Chartres, en son nom et comme fondé des pouvoirs :

37. De messire Pierre-Denis de Lécuyer, chevalier, ancien capitaine au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Chartres ;

38. Et de dame Jeanne-Charlotte Le Boulleur de Brotz, veuve de messire François de Carpentin, chevalier, seigneur de Loriere ; ladite dame propriétaire par indivis avec dame Marguerite-Antoinette-Angélique Le Boulleur de Brotz, épouse de messire Charles-François-Alexandre Le Bouyer de Saint-Gervais, des terres, fief et seigneurie de Brotz, sis paroisse dudit Brotz, et des terres, fief, seigneurie des Grand et Petit-Godonville, et paroisse de Sainte-Christine ;

M. Agathon du Petit-Bois l'aîné, colonel de dragons, au nom et comme fondé des pouvoirs :

39. De dame Thais-Simone-Pauline de la Cour de Batte Le Roi, veuve de messire Etienne, vicomte de Jaucourt, seigneur de Menainville ;

40. Et de messire Jean-Joseph de La Borde, marquis de La Borde, vidame de Chartres ;

41. Messire Pierre-Denis de Fergeol, marquis de Villiers, seigneurs de Mormoulin et autres lieux, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

42. De dame Louise-Pauline-Françoise de Montmorency-Luxembourg de Tingry, veuve de messire Louis-François-Joseph prince de Montmorency, premier baron chrétien de France ; dame de Tréon et autres lieux ;

43. Et de messire Charles-Antoine-Léonard de Sahuguet Damarzit, baron d'Espagnac, lieutenant au régiment des gardes françaises, seigneur des Salles de Ruts ;

44. Messire Denis-Michel de Lécuyer, écuyer, seigneur de la Papotière, en la paroisse de Coulonges, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

45. De dame Magdeleine-Charlotte Le Pelletier de Saint-Fargeau, princesse de Chimay, dame de la baronnie de Montireau, veuve de messire Thomas-Alexandre-Marc d'Alzace d'Hénin Liétard, comte de Bossu, prince de Chimay et du Saint-Empire ;

46. Et de messire Denis-Henry-Etienne Dudoyer du Chaulnoy, seigneur de la Porte ;

47. Messire René César de Courtarvel, chevalier, seigneur de Sondé, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

48. De messire Jules-Etienne Honoré, marquis de Prunelé, baron de Molitard, seigneur du Grand et Petit-Chatay ;

49. Et de messire Georges François, marquis de Massol, seigneur de Magny ;

50. Messire Charles-André Renouard, chevalier, seigneur de la Salle-Saint-Loup, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

51. De messire Jacques-Isaac Seurat, conseiller au châtelet d'Orléans, seigneur des fiefs de la Pouilleuse et du Franc-Rosier, paroisse de Baingnollet ;

52. Et de messire Jean-Louis-Antoine Alix, écuyer, seigneur d'Outreville, et autres lieux ;

53. Messire Pierre-Hercule de Rey, chevalier, ancien capitaine au régiment d'Artois-cavalerie, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

54. De messire Alexandre-Louis Olivier, écuyer, seigneur du fief d'Ambris à Imorville ;

55. Et de messire Joseph Tassin, écuyer, seigneur du Bois-Saint-Martin, paroisse de Moncé ;

56. Messire Nicolas de l'Étang de Viantais, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

57. De messire Jean Gauthier, écuyer, seigneur d'Emrolles, paroisse de Charonville ;

58. Et de dame Marie-Elisabeth Petit d'Eslandes, veuve de messire Charles Chantier de Brainville, écuyer, comme tutrice honoraire de ses enfants, seigneurs de la mairie de Seraisville, paroisse de Saint-Maurice-les-Chartres ;

59. Messire Claude-François de l'Étang, seigneur de Craches, paroisse Saint-Prest, y demeurant, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

60. De messire Charles-François Rosset, comte de Létourville, chevalier, seigneur de Létourville en Beauce ;

61. Et de dame Marie-Sébastienne-Eléonore de Lamirault, veuve de messire Paul-Augustin du Buisson, écuyer, dame de Mondonville, paroisse de Moutiers en Beauce ;

62. Messire Charles-Philippe du Temple, écuyer, avocat du Roi au bailliage de Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

63. De dame Emilie-Louise Picot de Dampierre, veuve de messire Ange-René de Brizay, chevalier, comte de Brizay, lieutenant général du pays Chartrain, seigneur d'Ouarville en Beauce et autres lieux, comme tutrice honoraire de ses enfants ;

64. Et de messire Henry-Barthélemy du Mouchet de la Mouchetierre, chevalier, seigneur de Saint-Eman ;

65. Messire Pierre-Jean-Baptiste Descroches, ancien officier au régiment de Béarn, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé de pouvoirs de :

66. Dame Anne-Perrine de Taragon, épouse non commune en biens de messire Jean-Jacques de La Rocque, baron d'Ornac, dame des fief et seigneurie de Bourneville ;

67. Et de messire Alexandre-Marc-René-Etienne, chevalier, seigneur d'Ogny, Saint-Ouen, de Marchefroy et autres lieux ;

68. Messire Antoine-Omer Talon, chevalier, marquis du Boullay-Thierry, vicomte héréditaire de Nogent-le-Roi, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

69. De messire Marc-François-Michaud d'Harbouville, prêtre, seigneur des fiefs de la Poterie et du Tronchay ;

70. Et de messire Mathieu-François Gouttard de Levesville, écuyer, seigneur de Levesville, Breuil, Pont et autres lieux ;

71. Messire Jean-Baptiste de Magny fils, écuyer,

officier d'infanterie, demeurant à Beaumont-le-Tardif, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

72. De la demoiselle d'Arlanges de La Jolivière;

73. Et de la demoiselle d'Arlanges de Grand-maison;

Lesdites demoiselles d'Arlanges, à cause de leur fief dans la paroisse de Coudray au Perche;

74. Messire Jean-François de Reviers, capitaine au régiment de Lorraine, infanterie, demeurant à Chartres, en son nom; et comme fondé des pouvoirs :

75. De messire Jean-François de La Rochefoucault, vicomte de la Rochefoucault, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de ses ordres, comte de Morville, seigneur de Gas, Armenonville et autres lieux;

76. Et de messire Jean-Baptiste de La Voye-Pierre de Bauville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Cravant;

77. Messire Charles-François de Brossard, chevalier, ancien gendarme, seigneur des Boussardières, paroisse de Saint-Maurice de Galou, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

78. De messire Michel-Louis-François de Suhard, chevalier, sieur de Montégut, demeurant à Longuy au Perche;

79. De messire François-Denis-Barthélemy Perrochet, seigneur de Morainville;

80. Messire François de Couturier, chevalier de Saint-James, demeurant à Ylliers, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

81. De dame Marguerite-Françoise du Doit, veuve de messire André-Claude de Crosne, chevalier de Saint-Louis; dame de la Julissière, en la paroisse de Bullon;

82. Et de messire Michel-Antoine de Chattet, écuyer, sieur de l'École, paroisse de la Croix-du-Perche;

83. Messire Françoise-Marie d'Avignon, écuyer, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

84. De messire Honoré-François Pascal Gédéon de Johanne, chevalier, seigneur de la Rome, paroisse des Pintières;

85. Et de dame Marguerite-Thérèse Le Vassor, veuve de messire Thomas-Pierre Guérineau, écuyer, dame des fief et seigneurie de Berthon, paroisse de Sancheville;

86. Messire Jean-Pierre de Magny, chevalier, seigneur du fief de Rougemont, paroisse de Vichères, en son nom;

87. Et comme fondé du pouvoir de messire René-Ursin-Durand de Pizieux, chevalier, seigneur de Montgrason, paroisse de Coudray-au-Perche;

88. Messire Louis-Anne de Brues, chevalier, seigneur de Chaises, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

89. De messire Nicolas-Anne de Montlibert, l'ainé, écuyer;

90. Et de messire Gabriel-Anne de Montlibert, le jeune, chevalier, demeurant au Gault, au Perche;

91. Messire François-Laurent du Temple de Rougemont, écuyer, seigneur de Montafilan, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

92. De messire Gilles-Henry de Cosne, chevalier, seigneur du Rouvray, paroisse de Saint-Jacques d'Illiers;

93. Et de demoiselle Marie-Charlotte de Cugnac, majeure, dame d'Ymonville;

94. Messire Armand-Pierre-Claude-Emmanuel

Testu, vicomte de Balincourt, seigneur du fief des Costes, en la ville de Chartres, en son nom;

95. Et comme fondé du pouvoir de messire Jacques-Gabriel-Alexandre Bazin, marquis de Bezons et de Maisons, seigneur des fief et seigneurie de Fresnay-le-Gilmert;

96. Messire Armand-Léon de Sailli, chevalier, seigneur de Theuvy, en son nom, et comme fondé des pouvoirs de :

97. Messire François-Marie-Simon de Paris, chevalier, seigneur de la Garenne de Mainvilliers;

98. Et de messire François, comte de Salvart, écuyer, commandant les écuries de la Reine, et de dame Angélique Victoire Vaucanson, son épouse, seigneur et dame du Boullay d'Acheres, le Péage, Robercourt, et autres lieux;

99. Messire Joseph-Michel, comte de Sabrevois, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

100. De messire Jean David, marquis de Meaucé, seigneur d'Aunay, Plancheville et autres lieux;

101. Et de messire François Petau, chevalier, seigneur de Maulette et de Mesnil-Maupas, paroisse du Mesnil-Simon;

102. Messire Ange-François-Charles Bernard, chevalier, seigneur de Tachainville et autres lieux, en son nom;

103. Et comme fondé de procuration de messire Nicolas-Eléonore Honoré, chevalier, conseiller au grand conseil, seigneur de Corton et autres lieux;

104. Messire Antoine-Philippe La Molère de Pruneville, ancien cheveu-léger de la garde du Roi, seigneur du fief de la Périne, en la paroisse de Saint-Christophe-sur-Loir, en son nom;

Et comme fondé des pouvoirs :

105. De messire René-Louis-Julien Goisard de Moresville, ancien mousquetaire de la garde du Roi, seigneur de Villechèvre, et d'un fief à Bonville, paroisse de Gelainville;

106. Et de messire Pierre-Jean Goisard de Villebresme, écuyer, ancien mousquetaire de la garde du Roi, seigneur de Moresville et du fief de Laumône, paroisse de Meslay-le-Grennet;

107. Messire Claude-René-César de Courtarvel, seigneur de Pezé, chevalier de l'ordre de Malte, demeurant à Chartres;

108. Messire Denis-Nicolas de Caqueray, chevalier, capitaine de cavalerie, demeurant à Chartres, en son nom;

Et comme fondé de procuration : de 1<sup>o</sup> messire Henri Brouilhet de La Carrière, chevalier; et 2<sup>o</sup> de messire Elié-Charles Brouilhet de La Carrière, chevalier; tous deux mineurs, propriétaires conjointement avec la dame épouse dudit sieur de Caqueray, leur sœur, du fief de Chatet et de la vicomté de Lesville;

Et encore ledit sieur de Caqueray, fondé des pouvoirs :

109. De dame Marie-Henriette-Gabrielle Gueau, veuve de messire Etienne-Noël-Charles-Gérard Brouilhet de La Carrière de Lesville, écuyer, dame du fief de Vevelles, en la paroisse de Voves;

110. Et de messire Dominique d'Hariague, chevalier, seigneur, baron d'Auneau;

111. Messire Louis-Marie François de Fesques, marquis de La Rochebousseau, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur d'Equilly, la Folie-Herbault et autres lieux;

112. Messire Augustin-Edme-Louis de La Roche-mondière, demeurant à Chartres;

113. Messire Elié-Milles-Robert Brouilhet de La Carrière, écuyer, chevalier de Saint-Louis, sei-

gneur de la Haye et autres lieux, demeurant à Chartres, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

114. De dame Félicité Lopriac de Donge, veuve de messire Louis-Joseph de Querhouent, marquis de Querhouent, dame de Prunay-le-Gilon et autres lieux ;

115. Et de messire Bénigne-Jean Esprit, maître des comptes de Paris, seigneur de Beaulieu et fiefs en dépendants ;

116. Messire Jean-Baptiste-Claude des Ligneris, chevalier, marquis des Ligneris, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

117. De messire Louis-Lazare Thiroux d'Arcouville, chevalier, seigneur d'Arcouville, Frazé et autres lieux ;

118. Et de dame Marie-Françoise de Flandre de Brunville, dame de Saint-Lupercé, Blanville et autres lieux, veuve de messire François-Pierre du Clusel, chevalier, marquis de Monpipeau, intendant de la généralité de Tours ;

119. M. Honoré-François de Lambert, prévôt général de la maréchaussée de l'Orléanais, seigneur des Moulins-Neufs, paroisse de Saint-Prest, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

120. De messire Honoré-François de Lambert, chevalier, seigneur de Rosay ;

121. Et de messire Pierre-Augustin Curault, écuyer, seigneur d'Arganson, lieutenant général aux bailliages, présidial et châtelet d'Orléans ;

122. Messire Gabriel-Jacques Nicolas Gueau de Gravelle de Rouvray, chevalier, seigneur châtelain de Chauvigny et autres lieux, en son nom et comme fondé des pouvoirs :

123. De dame Léonard Le Comte, veuve de messire Louis-Auguste Fournier de La Châtaigneraye, seigneur de la Ville-aux-Clers ; de demoiselle Angélique-Françoise-Augustine Fournier de La Châtaigneraye, mineure émancipée, filles des dits sieur et dame de La Châtaigneraye ;

124. Et de messire Pierre-Jean-Alexandre de Tascher, chevalier, seigneur du fief et seigneurie de la Salle-d'Illouvilliers, paroisse d'Aunainville ;

125. Messire Anne-Louis-Marie de Launay, ancien mousquetaire de la garde du Roi, seigneur de Gillebois et autres lieux, en son nom ;

126. Et comme fondé du pouvoir de M. Jean-Frédéric de Bernage, écuyer, seigneur de Saint-Hilliers-le-Bois ;

127. Messire François d'Avignon, écuyer, seigneur de Javersy, demeurant à Chartres en son nom et comme fondé des pouvoirs :

128. De dame Anne-Claude Mayneaud, comtesse de Pont-Saint-Maurice, épouse de messire Louis Auguste-Emmanuel de Pont, comte de Pont-Saint-Maurice, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, ladite dame comtesse de Pont, propriétaire d'un fief en la paroisse d'Or-moy ;

129. Et de messire Charles-Michel Trudaine de La Sablière, conseiller au parlement de Paris, seigneur du Plessis-Franc et autres lieux ;

130. Messire Jean-François de Milleville de Boutonvillers, écuyer, seigneur de Jonvillers et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Chartres en son nom et comme fondé des pouvoirs :

131. De messire Michel-François-Roussel d'Espourdon, chevalier, marquis de Courcy, seigneur de Memillon et autres lieux ;

132. Et de messire Louis-Pierre-Jules-César comte de Rochechouart, mestre de camp attaché

au régiment d'Armagnac-infanterie, seigneur de la terre de Gourville ;

133. Messire Jacques-Armand-François, comte de Gogué de Moussonvilliers, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, seigneur des fiefs de Chavannes et Chattet, en partie, en son nom, et encore comme fondé des pouvoirs :

134. De messire Jean-Jacques de Loynes, chevalier lieutenant-colonel d'infanterie, seigneur châtelain de Chauray ;

135. Et de messire Claude de Loynes d'Aute-roches, chevalier, seigneur du fief du Mesnil, en la paroisse de Prunay-le-Gilon, et de celui de la Ronce, en la paroisse de Villars ;

136. Messire Louis René, marquis de Montigny, chevalier, seigneur de Sours et autres lieux, en son nom et comme fondé des pouvoirs :

137. De dame Marie-Odille-Charlotte Du Tillet, veuve de messire Charles-Antoine Du Tillet, chevalier, marquis de la Bussière, dame de Spoir-Mignière, en partie, et autres lieux ;

138. Et de messire Marc-Antoine Nicole, écuyer seigneur du Plessis-Baigneaux, Rigeard et autres lieux ;

139. Messire Pierre Le Texier de Montainville, écuyer demeurant à Chartres, en son nom et comme fondé des pouvoirs :

140. De demoiselle Anne-Rose Mallebranche, dame du Mesnil-Simon, en partie, et autres lieux ;

141. Et de dame Marie-Madeleine Legendre, veuve de messire Jean Marquis de Logres d'Hollance, dame de la seigneurie de Moutiers en Beaux et autres lieux ;

142. Messire Nicolas-Grandet de La Vilette, seigneur de Senneville et autres lieux, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

143. De messire Anne Christian de Montmorency-Luxembourg, comte de Luxembourg, premier baron chrétien de France, duc de Beaumont, marquis de Bréval ;

144. Et de messire René Perrier, écuyer, seigneur de Montjouvain, en la paroisse de Saint-Jacques d'Illiers ;

145. Messire Louis-François Lhomme-Dieu Du Tranchant, chevalier, seigneur du Châtaignier, la Couture et autres lieux, demeurant à Brou, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

146. De messire Pierre-Augustin Du Maitz de Goimpy, chevalier, seigneur de Saint-Léger des Aubez ;

147. Et de messire Charles-François, comte de Laubespine, brigadier des armées du Roi, et dame Madeleine-Henriette-Maximilienne de Béthune-Sully, comtesse de Laubespine, son épouse, seigneur et dame des terres et châtellenies de Villebon, La Gâtine, Montigni, et autres lieux ;

148. Messire Jacques Grandet, écuyer, seigneur de Vauventriers, y demeurant, paroisse de Saint-Denis de Champhol, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

149. De messire Antoine-François Goguyer, chevalier, seigneur de Brichanteau, en la paroisse de Coulombs ;

150. Et de messire François-Nicolas-Charles de Maudisson, seigneur d'Hoursière et autres lieux ;

151. Messire Jean-Sochon de Laubespine, écuyer, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé du pouvoir :

152. De dame Marie-Catherine Billette, veuve de messire Jean-Claude Sochon du Brosseron, écuyer, dame du fief de Villiers, en la paroisse de Besville ;



153. Messire Michel-Pierre-Auguste Lenoir, chevalier, seigneur de Jouï et autres lieux, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

154. De messire Louis-François-Marie de Giffard, chevalier, seigneur de la Chapelle, Forainvillier et autres lieux ;

155. Et de messire René de Paris, chevalier, ancien capitaine au régiment de Bourbon-infanterie, seigneur baron de Basloup, près Vendôme ;

Messire Jacques-Valtéau de La Roche, chevalier, maître honoraire en la chambre des comptes de Paris, comme fondé des pouvoirs :

156. De messire Jérôme-Nicolas-Valtéau de La Fosse, chevalier, seigneur de Renaucourt, Charpon et autres lieux ;

157. Et de dame Françoise Quesnes, veuve de Joseph-Robert Rey, écuyer, dame de Badonville, Broué, et autres lieux ;

158. Messire Joseph, vicomte de Cambis, chevalier major des vaisseaux du Roi, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

159. De messire François-Antoine, baron de Courcy, chevalier, seigneur de Dampierre-sur-Avre et autres lieux ;

160. Et de M. Charles-Victoire-Valloy Dumés, chevalier, comte de Ferrière, major des vaisseaux du Roi, seigneur baron de Ver, Morancés, Corancés, et autres lieux ;

161. Messire Gabriel Anquctin, écuyer, seigneur de Montmireau, capitaine au régiment d'Orléans-infanterie, en son nom ;

Et comme fondé des pouvoirs :

162. De dame Anne-Marie-Madeleine Brouilhet de La Carrière, dame de Houssay et de Quemouville, veuve de messire Louis-Charles d'Hattot, chevalier, seigneur de Honville ;

163. Et de dame Marie-Anne-Marguerite Betet, veuve de messire Michel Ragouilleau, écuyer, seigneur de Guillouville et autres lieux, demeurante à Chartres ;

164. Messire Gabriel-Alexandre, chevalier des Haulles, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant de bataillon du régiment de Béarn, demeurant à Chartres, en son nom et comme fondé des pouvoirs :

165. De messire Nicolas-Olivier Perrée de Villestreux, chevalier, seigneur des marquisat de Courville et châtellenie de Chuisne ;

166. Et de messire Henry de Fontenay, chevalier, seigneur de Plainville au Perche et autres lieux ;

Messire Charles-Marie de Cacqueray, chevalier, sous-lieutenant au régiment royal-Conitois comme fondé des pouvoirs ;

167. De messire Léon-Hector-Patasde Meilliers, écuyer, seigneur du marquisat d'Illiers et dépendances ;

168. Et de Messire Léon-Jean Patas de Bourgneuf, écuyer, seigneur de Melliers, paroisse Saint-Hilaire d'Illiers ;

169. Messire Charles-Théophile Le Texier, écuyer, demeurant à Chartres, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

170. De messire Emmanuel-Claude-Placide-François Testu, baron de Chars, chevalier, demeurant à Chartres ;

171. Et de messire Louis-Alexandre-Marie-Joseph Le Sénéchal Carcado Molac, marquis de Carcado, comte des Faurcs et d'Ablis ;

Messire Boniface-Louis-André, comte de Castellane, comme fondé des pouvoirs :

172. De messire Mathieu-Marie-François de Garvoisin, chevalier, seigneur de Billancelle et autres lieux ;

173. Et de dame Marie-Louise Bordel de Viantais, veuve de messire Pierre-Guillaume de La Goupillière, dame des fiefs de la Bretèche, le Haume et autres lieux ;

174. Messire Henry-François Thibaut de La Carte, comte de la Ferté-Senecterre, seigneur de la Loupe et autres lieux ;

175. Messire Jacques Lenoir, écuyer, seigneur de la baronnie de Bullou ;

176. Messire Jacques-François de Pré, chevalier, marquis de Fains, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, en son nom, et comme fondé des pouvoirs :

177. De messire Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle de Reverseaux, chevalier, marquis de Reverseaux, seigneur de Beaumont, Montainville, Theuville, Allonne, la Plisse, et autres lieux ;

178. Et de messire Jacques-Amable d'Auvergne, chevalier de Saint-Louis, seigneur du fief du Grand-Verger, en la paroisse de Sancheville ;

179. M. Pierre-Louis de Sochon de Soustour, écuyer, demeurant à Chartres ;

180. Messire Louis-François-Benjamin de Lounay, ancien officier au régiment de Limosin, seigneur de Vitry, y demeurant ;

181. Messire François-de-Paule-Marie-Antoine Le Beau, garde du corps du Roi, seigneur du fief d'Orrouer, demeurant paroisse de Saint-Denis d'Authon.

182. Messire Charles-François de Gastres, écuyer, demeurant à Saint-Germain de l'Épinay ;

183. Messire Pierre-Nicolas Midi, écuyer, seigneur de Levainville sous Gallardon, Hélot, la Péruche, et autres lieux :

Encore ledit sieur chevalier de Pezé, ci-dessus nommé, comme fondé des pouvoirs :

184. De messire Nicolas François de Saint-Pol, chevalier, seigneur de la Soublière, la Gaudaine, Masle et autres lieux ;

185. Et de messire Charles-Louis Martel, chevalier, seigneur de Hécourt ;

186. Et messire Jacques-François Couturier de Saint-James, écuyer, demeurant à Illiers.

*Et pour l'ordre du tiers placé en face.*

MM.

1. Louis-Jacques Tribattet Du Gors, écuyer, chevalier de Saint-Louis, commissaire ordonnateur des guerres honoraire, maire de la ville de Chartres ;

2. Jean-François Jacques Parent, lieutenant particulier civil aux bailliage, présidial de Chartres, lieutenant de maire ;

3. Jean-Claude Bouvart, lieutenant particulier, assesseur criminel aux bailliage, présidial de Chartres ;

4. Germain-Nicolas Foreau, conseiller audit siège ;

5. Louis Letellier, avocat, échevin ;

6. Michel-Claude Horeau, avocat ;

7. Jérôme Péthion de Villeneuve, avocat ;

8. Pierre-Etienne-Nicolas Bouvet, grand juge-consul en exercice ;

9. Jacques-François Champion, notaire ;

10. Eloy Le Vassor-Passy, ancien juge-consul ;

11. Jean Goupillon, ancien laboureur à Saint-George-sur-Eure ;

12. Jean Richer, laboureur à Bailleau-l'Évêque ;

13. Jacques Lelong, laboureur audit Bailleau ;

14. Philippe Haches, laboureur à Levéville, paroisse dudit Bailleau ;